



## Sucction d'une voiture par un enfant du défunt

Par **sandra64**, le **04/07/2010** à **16:59**

Bonjour a tous, ma mère et décéder il y a deux mois et elle avait une petite voiture type Nissan Micra de 1996 et je voudrai la récupérer pour ne pas en avoir en acheter une après mon permis. Je voudrai savoir si je doit repayer une carte grise et si je doit l'assurer même si cette dite voiture reste dans mon jardin?

En sachant que je suis sous "curatelle 512" et que ma curatrice je site: m'ordonne de la vendre car mon budger de me permer pas de telle dépence. Comme je lui et dit les voiture sa ne pousse pas sur les arbres alors je préférerai la garder pour commencer.

Voila mon problème a vos réponces.

Merci beaucoup.

Par **dobaimmo**, le **04/07/2010** à **19:30**

Bonjour Sandra

si elle doit rouler pour aller de l'endroit où elle est à votre jardin, il faut qu'elle soit assurée. si elle est à un endroit où il n'y a pas à la bouger, vous pouvez attendre, tant que vous n'avez pas votre permis et ne pouvez pas la conduire mais attention surtout à ne pas la prêter.

lorsque vous en aurez besoin, il faudra :

transférer la carte grise à votre nom et payer effectivement

l'assurer

en curatelle 512, votre curatrice tient les cordons de la bourse et doit connaitre les entrées et les sorties. si vous n'avez pas besoin d'une voiture pour aller travailler, il est possible que ce soit plus judicieux de la vendre, avant qu'elle ne se dégrade.

tout dépend également de votre situation par rapport au permis.

cordialement